: 5, place de l'Église
77400 Saint Thibault des Vignes
: 33.01.64.30.89.22 • 🖶 : 33.01.64.30.87.49
: CentreTech@Service-Chimie.fr

Spf®2020



Fiche de spécifications



ANNEXE II

DIRECTION GENERALE DES DOUANES	Direction régionale des douanes et droits indirects de :
ET DROITS INDIRECTS	
	40/00/00=
Decision' n°09235227 du 19/09/2022 valable ju	squ'au
A)	UTORISATION
1)	modèle distributeur)
de réception, de stockage, de reconditionnement et intérieure de consonmation sur les produits énergé du code des douanes.	de distribution de produits énergétiques en exonération de la taxe étiques conformément aux dispositions du a) du 1 de l'article 265 bis
I - BÉNÉFICIAIRE (distributeur) : Service Ch	nimie
The state of the s	
	stockage ou de manipulation des produits ou du lieu de l'activité du 277400 St Thibault * 30 Bussy St Georges **
	mmerciale facultative) : 27 10 19 29 (Isopar/Exxol/Sersolv
	n) : 200 à 500 litres D30/D40/X56/X60)
	ts (vrac, conditionné, capacité et nombre de réservoirs, bacs, etc.) :
	allages d'origine)
	Sant : Prise d'échantillon de contrôle ou pour validation
	: Transport ARD / BBL Transport 77600 Bussy St Georges.
II – BUREAU DE DOUANE DE RATTACHE	AGENT (Disimusian da hana)
	70721 cedex 01- Croissy Beaubourg - 77208 Marne la Vallée
III – UTILISATION CONFORME DES PROI	*
Les distributeurs de produits énergétiques exonéré	is dans le cadre du a) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes
IV – LA PRÉSENTE DÉCISION	
Annule et remplace la décision n° dél	іхтée le
V -DIFFUSION DE LA PRÉSENTE DÉCISIO	ON
L'original de la présente décision est adressée au be	ènéficiaire.
Une copie est adressée au bureau de rattachement.	
Une copie est conservée par la direction régionale o	des douanes et droits indirects.
	A Torcy <u>le</u> 19/09/2022
	Le directeur régional,
17	L'inspectrice principale
Indiquer un numéro à 7 chiffres dont les trais premiers correc A servir le cas écheant	Cheffe du pôle action se momique pondent au numero d'identification de la direction régional de la direction région de la direction rég
×.	Violaine COLENT 1/1

Impréssion du 27/09/2022

Service Chimie : SAS au capital de 180 000 € - RCS Meaux 331 915 645



: 5, place de l'Église
77400 Saint Thibault des Vignes
: 33.01.64.30.89.22 • 🖶 : 33.01.64.30.87.49
: CentreTech@Service-Chimie.fr

Spf®2020



Fiche de spécifications



ANNEXE II		
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES Direction régionale des douanes et droits indirects de :		
ET DROITS INDIRECTS		
Décision' n°09235226 du 19/09/2022 valable jusqu'au 19/09/2027		
AUTORISATION		
(modèle distributeur)		
de réception, de stockage, de reconditionnement et de distribution de produits énergétiques en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques conformément aux dispositions du a) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes.		
I - BÉNÉFICIAIRE (distributeur) : Service Chimie		
1) Raison sociale: Service Chimie		
2) Désignation et adresse du lieu de réception, de stockage ou de manipulation des produits ou du lieu de l'activité du distributeur : Service Chimie, 5, place de l'Eglise 77400 St Thibault * ou transit par BBL transport 77600 Bussy St Georges ** 3) Référence de la demande :27.10.19.29.		
4) Position tarifaire des produits (dénomination commerciale facultative) :27.10.19.29 (Exxol/Sersolv.D80/XD80)		
5) Quantités annuelles de produits reçus (estimation) : 200 à 500 litres		
6) Description des moyens de stockage des produits (vrac, conditionné, capacité et nombre de réservoirs, bacs, etc.) :		
en bidons de 25 litres ou fûts de 200 litres (emballages d'origine)		
7) Nature des manipulations envisagées le cas échéant :P.rise.diéchantillon de contrôle ou pour validation		
8) Modes de distribution, moyens de transport utilisés :Transport ARD / BBL Transport 77,600 Bussy St Georges		
II – BUREAU DE DOUANE DE RATTACHEMENT (Désignation et adresse)		
Douanes - Cours de l'Arche-Guedon - CS 70721 cedex 01- Croissy Beaubourg - 77208 Marne la Vallée		
III – UTILISATION CONFORME DES PRODUITS		
Les distributeurs de produits énergétiques exonérés dans le cadre du a) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes sont tenus de se conformer aux obligations posées par l'arrêté du 8 juin 1993 modifié explicitées par la décision administrative n° du 10 avril 2019 (BOD n° 7300 du 10 avril 2019).		
IV – LA PRÉSENTE DÉCISION		
Annule et remplace la décision n°		
to the state of th		
V -DIFFUSION DE LA PRÉSENTE DÉCISION		
L'original de la présente décision est adressée au bénéficiaire.		
Une copie est adressée au bureau de rattachement.		
Une copie est conservée par la direction régionale des douanes et droits indirects.		
L'inspectrice principale Cheffe du pôle action économique de Paris Est A Torcy Le directeur régional,		
Violaine COLENT		
 Indiquer un numéro a 7 chiffres dom les trais premiers correspondent au numéro d'identification de la direction regionale des douanes. A servir le cas scheam 		

1/1

ametrical for the service